

## INTRODUCTION

La recherche « Savoir et savoir-faire des policiers et des magistrats en matière de drogues », commanditée par la Politique scientifique fédérale, a été réalisée au cours de l'année 2005 par les services de criminologie de l'Université Gent (Professeurs P. Ponsaers et B. De Ruyver) et de l'Université de Liège (Professeurs A. Lemaître, M. Born et C. Macquet). Elle s'inscrit dans le cadre du programme de recherches d'appui à la Note politique fédérale relative à la problématique de la drogue.

Cette recherche se veut l'occasion d'étudier de manière approfondie l'articulation entre la théorie et la pratique, entre la formation et le terrain. Savoir et savoir-faire se retrouvent, dans le quotidien des différents professionnels, souvent mélangés dans un dosage dont nul ne connaît les proportions exactes et dont il n'est d'ailleurs pas certain qu'elles puissent être établies. Souvent mentionnées, fréquemment opposées mais trop rarement combinées et intégrées, les deux notions font ici l'objet de toute notre attention. Nous les appliquons par ailleurs à la problématique de la toxicomanie. Nous nous penchons donc sur la formation des divers acteurs, policiers et magistrats, et sur l'articulation de cette dernière avec la pratique de ces mêmes professionnels dans les questions relatives aux drogues.

## HYPOTHESE

Une recherche récente que nous avons menée mettait en lumière la nécessité d'une politique intégrée en matière de drogues<sup>1</sup>. Cette vision intégrée, établissant le lien entre les différentes dimensions de la problématique (sécurité, bien-être, santé publique), semblait cependant insuffisamment présente dans la pratique des policiers et des magistrats. Notre hypothèse était ainsi dans cette étude que la socialisation sur le terrain prévalait sur la formation plus théorique et plus formelle dispensée au sein des écoles. En testant cette hypothèse, nous souhaitions également comprendre dans quelle mesure les formations offertes aux policiers et aux magistrats répondaient à la mise en œuvre d'une approche intégrée, et comment elles pouvaient contribuer à faire correspondre la pratique et la politique souhaitées. En d'autres termes, nous désirions examiner la capacité ou le pouvoir de la formation à modifier ou adapter les pratiques existantes.

## METHODOLOGIE

La méthodologie pour laquelle nous avons opté dans cette recherche nous permettait d'envisager la problématique de la façon la plus large possible. Dans la première phase, quantitative, de la recherche, nous avons eu recours à des **questionnaires écrits**, administrés à un important échantillon de policiers et de magistrats, en formation au moment de l'enquête ou opérationnels depuis peu. Grâce à une passation en direct au sein des différentes écoles de police du pays, nous avons pu interroger l'ensemble des aspirants-inspecteurs en formation au moment de l'enquête. Sur 822 aspirants en formation de base, 754 ont rempli le questionnaire (taux de réponse : 91,7%). Nous avons également envoyé par la poste un questionnaire à une série d'inspecteurs en fonction depuis quelques années. Le taux de réponse pour cette deuxième catégorie de répondants (638 personnes étaient invitées à nous renvoyer le questionnaire complété) s'établit à 61,3%. Enfin, nous avons également envoyé un questionnaire à un large échantillon de jeunes magistrats et de stagiaires judiciaires. Sur 264 personnes sondées, 151 ont ainsi renvoyé leur questionnaire complété (taux de réponse : 57,2%).

Le questionnaire comprenait trois principaux thèmes : (1) l'attitude des répondants par rapport à la problématique de la toxicomanie, (2) l'opinion à l'égard de la formation reçue, en général et plus

---

<sup>1</sup> PONSAERS P., DE RUYVER B., LEMAITRE A., MACQUET C., PIETERS T., VAEREWYCK W., FINCOEUR B., VANDER LAENEN F., *Nuisances liées à la drogue dans le contexte local de huit communes wallonnes et flamandes*, rapport final, Politique scientifique fédérale, 2004.

particulièrement en matière de drogues, et (3) l'auto-évaluation des compétences dans le travail quotidien. Quelques variables d'ordre général (âge, sexe, niveau d'instruction...) venaient enfin clore le questionnaire.

Dans la seconde phase, qualitative, de la recherche, a été organisée une série de **focus groups** (six à propos de la formation policière, deux concernant la formation des magistrats) réunissant quelques membres des institutions policière et judiciaire actifs ou particulièrement sensibilisés par la problématique des drogues. Si la première phase se voulait l'occasion d'obtenir une vision large quant à l'appréciation des programmes de formation, aux compétences mises en avant par les répondants eux-mêmes, ou à l'attitude des répondants à l'égard de la problématique des drogues, la seconde phase avait pour objectif de mettre en perspective les premiers résultats obtenus, de faire réagir une série de professionnels à ces derniers et, *in fine*, d'aboutir à la formulation de recommandations destinées, le cas échéant, à combler les lacunes ou à rectifier les trajectoires.

L'importance de la participation à cette enquête témoigne donc de l'intérêt que suscite cette thématique qui, de toute évidence, ne laisse pas indifférent. Tout au long de cette étude, les équipes de recherche ont ainsi pu constater que, derrière le caractère en apparence formel de la formation, se cache un domaine aux multiples potentialités. Nous avons donc ici reçu de nombreuses réactions intéressées de la part de bon nombre des personnes contactées, ce qui témoigne par conséquent d'une volonté réelle d'accroître la qualité de l'enseignement dispensé au sein des institutions policière et judiciaire.

## **CONCLUSIONS**

Pour un exposé complet des résultats de l'étude, nous renvoyons le lecteur intéressé au rapport final de la recherche. Dans cette synthèse, nous faisons simplement état des principales conclusions et recommandations présentées dans le rapport.

### **Satisfaction à l'égard de la formation dans son ensemble, insatisfaction quant à la partie de la formation consacrée à la problématique des drogues**

L'analyse des résultats quantitatifs nous indique que les répondants manifestent globalement plutôt leur satisfaction à propos de la formation prise dans son ensemble. Tant les aspirants policiers en formation au moment de l'enquête que les jeunes magistrats et les stagiaires judiciaires considèrent ainsi majoritairement que la formation est adaptée à la société actuelle et jugent positivement le travail des formateurs et enseignants rencontrés. Ils se montrent toutefois plus critiques à l'égard du volet drogues de la formation qui leur a été dispensée. Les participants s'accordent alors pour exprimer leur mécontentement, estimant ainsi qu'ils sont insuffisamment formés en ce qui concerne la problématique des drogues et les problèmes qui peuvent apparaître dans ce contexte.

Le groupe des inspecteurs en fonction depuis quelques années adopte en revanche une position quelque peu différente. S'il se montre également critique à l'égard de la partie de la formation consacrée aux drogues, il fait en revanche part de son insatisfaction vis-à-vis de la formation policière dans son ensemble. L'organisation de la phase qualitative nous a permis d'avancer comme raison à ce constat le fait que l'expérience acquise rend plus lucide sur ses propres faiblesses. Le recul pris dans ce contexte permet en outre de mieux discerner et analyser les manques que la formation n'a pu combler.

Dans leur appréciation de la formation relative aux drogues, les inspecteurs sur le terrain depuis 2002 épinglent essentiellement des défauts qui touchent à des problèmes très concrets, tels que ceux qu'ils expérimentent dans leur pratique. La raison de leur insatisfaction vient des contacts directs qu'ils ont avec les consommateurs et du fait de ne pas disposer des compétences appropriées dans les situations qu'ils rencontrent : savoir rédiger un PV, savoir comment aborder un usager, réaliser une fouille, savoir reconnaître les produits. La méconnaissance de la législation spécifique à la question, due en

partie à la versatilité et au manque de clarté du législateur et du gouvernement, peut également être citée ici : les professionnels cherchent des points de repère afin de mieux se situer. Comme nous l'évoquons ci-dessous, le souci d'interdisciplinarité ne se réalise pleinement qu'une fois ces considérations prises en compte.

### **L'hétérogénéité des représentations du phénomène semble réelle au sein de la population de recherche**

L'analyse des résultats l'a démontré, les représentations du phénomène des drogues sont loin de faire l'objet d'un consensus parmi les répondants, qu'ils soient membres de la police ou de la justice. Aucune approche ne semble prévaloir entre les perceptions du problème en termes de sécurité, de bien-être ou de santé publique. Si le problème recouvre plusieurs facettes et s'il est sans doute illusoire de penser qu'une seule approche peut suffire pour faire face à une thématique particulièrement complexe, à la question de savoir quelle est la vision première des répondants, nous avons pu observer qu'aucun élément ne semble se détacher sur le plan national.

A examiner les différents sous-groupes qui composent notre échantillon, on voit pourtant se dessiner une série d'éléments de différenciation. Plusieurs explications peuvent être avancées à ce sujet.

Au sein de l'échantillon policier, nous avons ainsi pu constater que le groupe des inspecteurs en fonction depuis quelques années se montre plus enclin à envisager la problématique de la toxicomanie sous un angle sécuritaire, tandis que leurs futurs collègues, en formation au moment de la recherche, semblent davantage la considérer sous une approche en termes de bien-être. L'aspect relatif à la santé publique est en revanche moins privilégié par les différents sous-groupes.

Diverses explications peuvent ici être avancées. Tout d'abord, il convient de mentionner la culture qui prévaut dans l'organisation policière. Celle-ci tend en effet à redéfinir fréquemment les problèmes sociaux comme des problèmes d'insécurité. Relevons également le fait que les contacts entre policiers et usagers de drogues ont la plupart du temps lieu dans des situations problématiques et conflictuelles, ce qui aboutit à renforcer le phénomène susmentionné.

Si l'on examine les résultats des questionnaires envoyés aux jeunes magistrats et aux stagiaires judiciaires, on s'aperçoit qu'ils diffèrent de ceux obtenus auprès des répondants policiers. De fortes différences apparaissent en outre entre les répondants du nord et du sud du pays. Les premiers envisagent en effet la problématique en premier lieu sous l'angle du bien-être ('welzijnsprobleem') alors que les seconds semblent plus portés sur l'approche en termes de santé publique. Les magistrats francophones sont en outre davantage portés sur une vision sécuritaire que leurs homologues flamands.

Se dessinent également des divergences communautaires entre membres de l'institution judiciaire dans l'approche de la problématique des drogues. Les magistrats du sud du pays se montrent plus sensibles à la philosophie de la réduction des risques (Harm Reduction), estimant de ce fait en grande partie qu'il est préférable de réduire les conséquences dommageables de l'usage de drogues que la consommation elle-même. Ceux du nord du pays raisonnent d'une autre manière, privilégiant quant à eux une approche judiciaire de l'usage de drogues et considérant la problématique comme une chaîne composée des maillons que sont la prévention, l'aide sociale et, en dernier lieu, la répression : il est dans ce cadre préférable d'intervenir préventivement plutôt que d'attendre les éventuelles conséquences d'un abus. Dans cette optique, les magistrats flamands se montrent plutôt critiques à l'égard de leurs collègues francophones.

Les mêmes observations peuvent être formulées en ce qui concerne les résultats policiers. Trois répondants wallons sur quatre déclarent en effet qu'il est souhaitable d'aborder plutôt les conséquences de l'usage que l'usage lui-même. A l'inverse, presque la moitié des répondants flamands semble convaincue du contraire.

## **Le souci d'interdisciplinarité**

S'il ne fallait retenir que quelques idées de cette étude, le souci d'interdisciplinarité manifesté par les répondants figurerait assurément dans le peloton de tête. Cette enquête montre en effet la volonté des personnes interrogées de décroiser les disciplines et d'évoluer vers une approche la plus large possible du phénomène, prenant en compte les nombreuses dimensions du problème. Une approche purement juridique ou purement policière de la problématique dans leur formation ne suffit donc plus ; la majorité des personnes sondées plaide en revanche pour la combinaison des approches juridique, psychologique, sociologique, médicale, politique... Les policiers mais surtout les magistrats témoignent de la volonté d'élargir leur traditionnel champ de vision. Hormis les habituelles compétences propres à leur pratique respective (maîtrise de la législation, par exemple), les répondants souhaitent être davantage et mieux formés en gestion de conflits, gestion du stress, connaissance des produits et de leurs effets, accueil des usagers, politique belge des drogues, etc. Les (futurs) policiers et magistrats interrogés font en outre part de leur souhait de rencontrer dans le cadre de leur formation des professionnels d'horizons divers. Magistrats, policiers, médecins, travailleurs sociaux, voire (ex-) usagers eux-mêmes seraient ainsi chargés de faire part de leur éclairage particulier, l'ensemble des apports convergeant vers la réalisation d'une approche intégrée si souvent appelée.

Il convient toutefois de relativiser quelque peu cette volonté d'ouvrir la formation et d'aborder la thématique de drogues de façon multidisciplinaire. Les aspirants inspecteurs font en réalité preuve au cours de la formation en matière de drogues d'un intérêt particulier pour l'apprentissage des aspects très pratiques, censés leur offrir les compétences les plus importantes en vue de pouvoir intervenir de manière adéquate dans les premiers mois de travail sur le terrain. Ces compétences sont celles que les répondants jugent les plus essentielles : reconnaissance des produits, réalisation d'une fouille, rédaction d'un PV, etc. Ceci concorde en outre avec ce qui est attendu dans la pratique d'un jeune inspecteur : pouvoir faire face aux diverses situations qui se présentent, faire les premiers constats et, plus spécifiquement en matière de drogues, pouvoir reconnaître les produits trouvés.

Au fur et à mesure des années de terrain, se font entendre des voix pour réclamer davantage d'entraînement pratique policier dans le cadre de la formation. Le souhait d'interdisciplinarité est alors moins présent et l'on assiste, chez les inspecteurs, à un rétrécissement du champ visuel et à une approche moins décroisée. A travers leurs fréquents contacts avec la problématique de la toxicomanie, les inspecteurs sont moins attentifs au contexte social du phénomène et se montrent surtout intéressés par les aspects purement policiers liés à la poursuite. Les répondants policiers disposant de quelques années d'expérience souhaitent par conséquent en savoir davantage sur ces différents aspects et désirent que la formation serve à développer ceux-ci. L'intérêt démontré initialement pour une approche interdisciplinaire passe dès lors parfois au second plan.

Le développement dans la formation de chacune des approches précitées de la problématique des drogues ainsi que l'intervention de professionnels appartenant à des disciplines diverses et complémentaires concourraient de toute évidence à la mise en place d'une formation davantage tournée vers la société.

## **Le métier s'apprend, selon les répondants, surtout sur le terrain mais la formation conserve un crédit important**

Le système actuel de formation offert aux policiers comme aux magistrats est caractérisé par le principe de la formation en alternance. Les connaissances, aptitudes et attitudes sont donc développées au cours d'un va-et-vient entre une période plus théorique suivie au sein des diverses écoles et une phase davantage pratique de stages, censés faciliter la mise en application de ces compétences sur le terrain. Nous rejoignons ici l'hypothèse de base formulée dès les premières pages du rapport.

L'immense majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude estime, nous l'avons vu, que « le métier s'apprend surtout sur le terrain ». Ceci semble dès lors confirmer l'hypothèse selon laquelle l'apprentissage sur le tas prévaut sur la formation initiale dans l'acquisition des diverses compétences professionnelles.

Ce constat, que nous pouvons faire tant pour la police que pour la magistrature, devait néanmoins être interprété avec prudence. Pouvait-on en conclure à une méfiance à l'égard de la formation théorique ? Le simple fait de considérer que la maîtrise d'une profession s'acquiert avant tout par la pratique devait-il être compris comme une remise en cause de l'utilité même d'un écolage préalable ? Rien n'était moins sûr. L'analyse d'autres questions indique en effet que, malgré la prééminence de l'expérience et du vécu et en dépit de ses carences dénoncées, la formation demeure, aux yeux des sondés, une source importante d'acquisition des compétences professionnelles.

Une preuve supplémentaire du crédit de la formation réside dans la volonté affichée par les répondants de poursuivre l'action de formation dans les mois à venir. Pour y parvenir, la formation continuée est le moyen privilégié par les participants à l'enquête. Elle n'est toutefois pas la seule piste envisagée. Les recherches personnelles (lecture, Internet) ou la participation à des journées d'étude ou à des colloques représentent d'autres voies devant permettre d'accroître ses compétences.

Toujours est-il qu'une place importante dans la formation des policiers et des magistrats est réservée aux stages, reconnaissant dès lors la nécessité de faire le lien entre théorie et pratique. La phase qualitative de cette étude a permis de mettre l'accent sur la responsabilité confiée aux personnes chargées du suivi et de l'accompagnement des aspirants et des stagiaires. Ces personnes sont respectivement appelées mentors et maîtres de stage. L'importance des stages et du rôle des mentors est par ailleurs attestée par l'existence, au sein de l'organisation policière, d'une formation spécifique pour les mentors, elle-même reconnue par la délivrance d'un brevet, nécessaire si l'on désire assumer cette fonction. La magistrature évolue également dans ce sens, requérant dès lors une formation obligatoire sanctionnée d'une attestation pour qui veut remplir le rôle de maître de stage.

Attribuer davantage de responsabilités aux maîtres de stage et aux mentors signifie cependant que l'on doit créer plus de possibilités pour permettre à ces personnes d'accompagner comme il se doit les stagiaires judiciaires ou les aspirants. Il convient donc dans ce cadre de prévoir suffisamment de temps et de place pour un tel accompagnement. La formation des formateurs s'inscrit par conséquent dans une démarche de formation permanente.

Malgré la volonté de mettre l'accent sur les aspects pratiques au cours de la formation, les répondants sont demandeurs de davantage de pratique. Les répondants eux-mêmes sollicitent vivement un plus grand recours aux jeux de rôle et sont demandeurs de plus de pratique dans la formation. Plus de quatre personnes sur cinq, appartenant à la police ou à la justice, considèrent en effet que la formation reçue est plutôt axée sur la théorie.

Les jeux de rôle permettent le transfert dans la pratique des acquis théoriques. La formation policière québécoise nous offre à ce titre un exemple fort de recours à ce mode d'apprentissage. La valeur pédagogique des simulations est multiple : mise en pratique des habiletés et techniques, développement du jugement, accent sur la performance, apprentissage à partir de ses propres erreurs, apprentissage actif plutôt que passif, évaluation immédiate du jeu mis en scène... La limite de cette méthode est toutefois l'environnement dans lequel ces simulations ont lieu, à savoir le milieu protégé qu'est une école de police ou une école de la magistrature. Toutefois, l'utilisation de jeux de rôle (ou, comme au Québec, de l'entraînement assisté par ordinateur) bénéficie de nombreux atouts qu'il est intéressant d'exploiter.

Lorsque nous examinons ces conclusions à la lumière de notre objet d'étude, on observe que l'articulation entre théorie et pratique au sein de la formation initiale des policiers et des magistrats demeure située dans un contexte policier ou judiciaire. Les dimensions théoriques et pratiques

empruntées à la psychologie, la sociologie ou la médecine semblent encore quelque peu insuffisamment exploitées. Notons ici que les formateurs qui interviennent dans le cadre de la formation sont la plupart du temps eux-mêmes policiers ou magistrats. Si d'autres professionnels extérieurs à ces institutions, qui proviendraient par exemple du secteur de l'aide sociale ou de la santé, pourraient être présents et apporter leur concours, force est de constater qu'ils sont le plus souvent absents. Le phénomène se voit alors malheureusement coupé d'une partie de ses racines. Dans cette optique, la formation n'a pour vocation que l'apprentissage d'une profession déterminée mais n'appréhende pas le phénomène dans ses multiples dimensions.

Dès lors que l'on se penche sur l'échange entre théorie et pratique, entre école et terrain, il nous semble à nouveau utile de renvoyer le lecteur vers le chapitre du présent rapport traitant des bases et objectifs de la recherche. Dans ce chapitre, nous avons en effet abordé diverses considérations qu'il convient peut-être de rappeler ici. Dans un premier temps, nous décrivions l'école comme un lieu d'innovations. C'est dans et par celle-ci que peuvent naître et être impulsées de nouvelles pratiques et de nouveaux modes d'action, alternatives aux traditionnelles manières de faire et de penser dans les institutions que sont la police et la justice. Dans cette optique, la formation est indéniablement envisagée comme moteur potentiel de changement.

Nous décrivions en outre un double phénomène conduisant, d'une part, le jeune professionnel à assimiler rapidement les comportements et modes de pensée ayant cours dans son nouvel environnement professionnel et ce dans une perspective d'intégration optimale, et, d'autre part, caractérisé par la pression que peut exercer le milieu sur les nouveaux arrivants, poussant dès lors ces derniers au conformisme afin de préserver au mieux une relative homéostasie. Comprendre vite qu'assimilation et conformisme sont des clefs efficaces pour une bonne intégration, l'aspirant policier ou le stagiaire judiciaire seront parfois tentés de reléguer les acquis de la formation au second plan pour correspondre au mieux aux attentes de terrain. S'il est intéressant d'observer ce type d'influences, nous ne pouvons toutefois que conclure à la nécessité pour la formation de poursuivre et renforcer le cas échéant sa mission d'impulsion de nouveaux schèmes, en faisant en sorte que ceux-ci puissent avoir une répercussion effective dans la pratique quotidienne.

Dans une précédente conclusion, nous soulevions enfin le fait que plus l'individu avance dans la carrière policière, plus il se montre demandeur d'une augmentation du volet pratique de la formation de base. Le désir d'une formation plus centrée sur le développement des aspects pratiques se fait dès lors jour afin de favoriser le processus d'intégration dans le milieu professionnel et la conformité aux normes et valeurs y ayant cours. Ceci renvoie à ce qui est attendu par certains de la formation, à savoir qu'elle soit en harmonie et qu'elle recoure le plus souvent possible à la pratique existante. Toutefois, à suivre cette direction, le pouvoir de changement de la formation se voit amenuisé et les voies habituellement suivies consacrées. Il y a en conséquence un danger à ce que la pratique soit la véritable ligne directrice permettant d'apprécier la formation : le rôle moteur des programmes de formation serait alors rendu difficile.

### **En matière de drogues, les répondants pensent avoir des compétences générales, essentiellement liées au savoir-être, et estiment ne pas disposer des compétences spécifiques à la problématique**

Les personnes interrogées avaient la possibilité d'exprimer spontanément leurs atouts et leurs failles dans leurs rencontres avec la problématique des drogues. Nous nous sommes donc penchés sur les compétences que les répondants estiment posséder et sur celles qui leur font défaut. Nous demandions à chacun de citer trois compétences pour chacune des situations.

A la lecture des résultats à ce petit exercice, il est intéressant d'observer que les compétences le plus souvent mises en avant par les répondants sont des compétences très générales, donc non-spécifiques à la problématique des drogues. Ces compétences renvoient en outre dans la majorité des cas à des dispositions attitudinales, voire à des traits de caractère : l'empathie, la curiosité, l'écoute, le

pragmatisme, la rigueur, la motivation, le contact facile, le bon sens, la patience, le calme, etc. Ces compétences générales sont toutefois caractéristiques du profil attendu d'un inspecteur de police ou d'un magistrat. Elles renvoient par conséquent à l'essence même de la fonction de ces professionnels.

Une autre catégorie de réponses, moins importante, concerne en revanche des compétences spécifiques à notre objet d'étude. On retrouve ici les différents aspects dont il a déjà été question à plusieurs reprises au cours de cette étude : la connaissance de la législation, la connaissance des produits et de leurs effets, la maîtrise de compétences techniques ou la bonne gestion des situations de crise ou de stress. Notons que ces résultats sont valables aussi bien pour l'échantillon policier que pour l'échantillon de stagiaires judiciaires et de jeunes magistrats.

Après avoir demandé aux participants de citer des compétences qu'ils croient avoir, nous invitons les sondés à réaliser le même exercice pour les compétences estimées déficitaires. Les résultats font alors apparaître des éléments très concrets et beaucoup plus spécifiques au phénomène en question. Il convient donc de relever qu'en matière de drogues les répondants estiment posséder des compétences générales mais font part de leurs lacunes lorsqu'il s'agit de compétences spécialisées.

Notons enfin que l'expérience, la pratique et les contacts avec les pairs constituent les moyens privilégiés par les membres de l'institution policière pour remédier à ces carences. Si elles évoquent également cette piste, les personnes appartenant à l'institution judiciaire placent en revanche la formation au premier rang des moyens envisagés afin de combler les déficits dont il a été question. Ces voies ne s'excluent toutefois pas mutuellement et c'est souvent la combinaison des démarches qui portera ses fruits.

### **La formation crée rapidement un esprit de corps important entre les membres de l'institution**

Cette dernière conclusion, certainement valable pour bon nombre de secteurs, l'est sans doute encore plus pour l'institution policière. Les aspirants policiers et les inspecteurs en fonction depuis quelques années interrogés dans cette étude ont à maintes reprises répété leur croyance en l'apprentissage sur le tas, au contact de collègues souvent plus expérimentés. Le rôle et l'influence des pairs semblent donc primordiaux dans une institution qui a par ailleurs le monopole de formation de ses membres. La solidarité qui se noue par conséquent entre ses membres, si elle est bénéfique à de nombreux égards, peut toutefois représenter un obstacle à la réalisation d'autres objectifs. La prise de recul par rapport au milieu dans lequel on évolue mais aussi l'intégration de la police dans la société seront plus sûrement atteintes si la formation policière s'ouvre encore davantage vers l'extérieur. Les expériences québécoise et néerlandaise, présentées dans ce rapport, doivent pouvoir aider les responsables de tous ordres à entamer une réflexion active et une action réfléchie de nature à relever les défis qui se présentent dès aujourd'hui à une des institutions garantes d'un Etat de droit.

Tant la formation policière que la formation offerte aux membres de l'institution judiciaire sont donc à placer dans une démarche d'ouverture vers la société et ses multiples dimensions et enjeux. L'ouverture de la formation répondrait dans ce cadre à la volonté souvent affichée mais pas toujours opérationnalisée d'une approche intégrée.

### **RECOMMANDATIONS**

Dans ces recommandations, nous plaidons pour une formation policière et judiciaire qui serait plus tournée vers la société et qui tiendrait davantage compte du contexte sociétal dans lequel le phénomène de la toxicomanie s'inscrit. Les deux grandes institutions qui font l'objet de notre attention dans ce rapport ne peuvent en effet être isolées de la société dans laquelle elles évoluent. Une ouverture toujours plus grande de la formation est nécessaire pour s'assurer non seulement que les magistrats et les policiers peuvent remplir leurs missions mais également pour qu'ils puissent avoir un regard critique sur l'environnement dans lequel ils évoluent.

Nous avons pu constater que la formation actuellement dispensée en matière de drogues aux magistrats et aux policiers est principalement dirigée vers l'acquisition de compétences juridiques ainsi que d'une série d'aptitudes pratiques. Les formations sont en outre organisées par les institutions elles-mêmes, les phénomènes sociaux étant de ce fait observés et étudiés à partir du référentiel habituel en circulation au sein de la police ou de la justice. En dépit de l'attention réservée dans les différentes formations au contexte social dans lequel les phénomènes se produisent, la menace plane que ces phénomènes soient détachés de leur contexte. La problématique des drogues, pourtant éminemment complexe et composée de multiples dimensions, pourrait alors être réduite à un simple phénomène pénal. Une conséquence possible serait dès lors que les policiers et les magistrats aient une vue parcellaire du contexte social. L'organisation de la formation au sein même des institutions présente donc, on le voit, une série d'inconvénients.

Nous l'avons déjà évoqué, une piste serait donc d'axer davantage la formation sur l'environnement social de la problématique. Les résultats de la phase quantitative de la recherche démontrent d'ailleurs qu'une approche purement axée sur le droit ou les tâches policières est insuffisante. Les répondants ont ainsi manifesté un véritable souci d'interdisciplinarité. Une formation plus ouverte permettrait en outre de développer une approche intégrée de la problématique de la toxicomanie au sein des deux organisations que sont la police et la justice. Elle jouerait également davantage son rôle de vecteur de changement.

Il importe désormais de se demander comment adapter ou améliorer les formations existantes et comment faire pour les tourner davantage vers la société.

Afin de mieux faire correspondre la formation actuelle à la complexité et à la réalité sociales, nous dégagons trois pistes complémentaires de réflexion.

La première de ces voies consiste à prévoir, à côté de l'attention habituellement réservée à l'apprentissage des compétences citées dans ce rapport, un volet complémentaire spécifiquement axé sur le contexte social qui entoure le phénomène de la toxicomanie. Le Conseil Supérieur de la Justice a d'ailleurs intégré cette dimension dans la formation en matière de drogues qu'il doit organiser à la fin de cette année 2005. A travers ce développement de l'attention accordée au contexte social dans la formation, peut être fait le lien entre les compétences qu'il convient de posséder pour agir efficacement dans son activité professionnelle et la problématique sur laquelle il est demandé d'intervenir. Cette intégration peut en outre être renforcée grâce aux différentes composantes de la formation dispensée sur le sujet.

Nous avons toutefois pu constater, au cours de cette recherche, que le champ de vision de la problématique par les inspecteurs de police tend à se rétrécir au fur et à mesure que l'on vieillit dans l'organisation policière. L'imposition d'une formation (continué) en la matière pourrait venir contrecarrer cette tendance. Il serait alors utile dans ce cadre de faire appel à des professionnels n'appartenant ni à la police ni à la justice. L'expérience et la routine implantent en effet des schémas de pensée souvent unidirectionnels et une prise de recul par rapport aux inévitables déformations professionnelles permettrait de décroiser à nouveau les regards sur la problématique.

La deuxième voie est à situer dans la même lignée. Dans le souci d'ouvrir toujours davantage la formation vers l'extérieur, nous pensons qu'il serait bon d'accroître le pourcentage d'enseignants extérieurs aux institutions concernées. S'il est évident que les membres de la police et de la justice ont l'avantage de connaître la réalité et les rouages de leurs institutions respectives, ils ont néanmoins, pour les raisons déjà mentionnées, quelques difficultés à aborder le phénomène sous une approche multidimensionnelle. L'intervention d'enseignants extérieurs, comme le terme l'indique, permettrait aux futurs policiers et magistrats d'appréhender la question sous des angles différents. L'approche de la problématique, essentiellement centrée sur ce qu'un policier ou un magistrat doit être capable de faire, serait de ce fait élargie. Le concours de travailleurs sociaux, de rue ou de prévention, acteurs qui

jouent tous un rôle manifeste dans la gestion et la lutte contre le phénomène de la toxicomanie, assurerait une meilleure application de la tant désirée politique intégrée.

En ce qui concerne la police, une troisième piste à explorer serait enfin celle conduisant vers une harmonisation entre l'enseignement régulier et la formation professionnelle. L'intégration de la formation policière dans la société est devenue indispensable et une harmonisation sur le modèle de l'enseignement civil semble s'imposer.

L'enseignement secondaire en Belgique ne prévoit à l'heure actuelle aucune orientation vers les métiers de la sécurité. Une série de cours ou d'options pourrait toutefois inclure ces problématiques, soit que ces cours s'insèrent dans une formation plus générale, soit qu'ils fassent l'objet d'une année complète de formation ou de spécialisation. Les récentes réformes de l'enseignement supérieur n'ont elles non plus pas touché la formation policière. Un nombre pourtant élevé de diplômés de l'enseignement supérieur, universitaire ou non, trouvent toutefois de l'emploi au sein de la police. A l'inverse, nous constatons également que bon nombre d'étudiants (par exemple, dans les filières de criminologie) ont bénéficié d'une formation de base au sein de la police. Dans un but d'harmonisation, une formation préparatoire aux métiers de la sécurité pourrait se voir accorder une reconnaissance dans la société civile et pourrait bénéficier d'équivalences, ou tout au moins de passerelles, vers d'autres enseignements qu'il conviendrait toutefois de déterminer.

Nous pouvons ici nous inspirer en partie des réformes de la formation policière aux Pays-Bas. Les caractéristiques de ces réformes sont une intégration poussée avec l'enseignement régulier grâce à laquelle les diplômés peuvent plus facilement créer des passerelles avec la police. Il est donc question d'une connexion entre les différents cursus.

Enfin, nous souhaitons encore rappeler la nécessité d'un lien plus étroit entre la formation des policiers et celle des magistrats. Jusqu'à aujourd'hui, ces deux formations sont restées séparées, sans qu'elles aient à se croiser. L'organisation commune de certains cours pourrait en revanche permettre que les futurs membres des deux institutions nouent de plus grands contacts entre eux et ainsi comprennent mieux le travail et le rôle de chacun.